



Premier feuillet

Le présent registre destiné aux Actes de Mariages, dans la commune de *S^t Martin Boulogne* arrondissement de Boulogne, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf lequel contient *vingt* feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code civil.

Fait à Boulogne, au Palais de Justice, le *Deux* *deux* mil huit cent quatre-vingt-huit.

Munier
jug

*N^o 1.
Lecoutre
Edouard
et
Ridoux
Josephine
Célestine*

+ Onze mots copiés dans
deux autres approbés
que leur contrat de
mariage a été reçu le
quatre-vingt-neuf courant
par M. Mary notaire à
Boulogne, Canton de Boulogne, arrondissement de Boulogne.

*Contre Lui
Nous
F. N. Day
Lecoutre
Célestine
Célestine
H. N.
H. N.*

Le *quatre* *vingt* *neuf* le quinze *juin* à dix heures du matin. En la *Mairie* et par devant nous *Armedée Lavoutur* Maire de la commune de *S^t Martin Boulogne* arrondissement de Boulogne, département de Boulogne, se portant au Pas de Calais, ont comparu publiquement *Felix* *Joséph* *Nicolas* *Lecoutre* Cultivateur, domicilié à *Moret* *Effroy* avec son père ou il est né le *vingt* *trois* *mil* *huit* *cent* *soixante* *quatre*, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui est nous a présenté, fils mineur quant au mariage et légitime de *Robert* *Joséph* *Joseph* *Lecoutre* Cultivateur, demeurant à *Moret* *Effroy*, et de *Marie* *Virginie* *Ridoux* *Emilie* *Gallicy* son épouse, née à *Moret* *Effroy* Canton de *Marquise*, le *vingt* *deux* *mil* *huit* *cent* *soixante* *quatre* *vingt* *sept* *sept*, suivant la justification qui nous a été faite par la représentation de son acte de décès. Le père ici présent et consentant, d'une part; Et *Joséphine* *Claudine* *Ridoux* sans profession, domiciliée avec son père et mère à *S^t Martin Boulogne* où elle est née le *vingt* *trois* *mil* *huit* *cent* *soixante* *quatre*, ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, fille majeure et légitime de *Jules* *Charles* *Ridoux*, et de *Marie* *Joséphine* *Croissel* son épouse, Marchands épiciers, demeurant ensemble en cette commune, ici présents et consentants, d'autre part; Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison communale le dimanche *vingt* *deux* *de* *ce* *mois* *de* *septembre* *deux* *mil* *huit* *cent* *soixante* *quatre* *vingt* *sept* *sept* à midi; et à la mairie de *Moret* *Effroy*, les mêmes *dimanches* *à* *la* *même* *heure*, ainsi qu'il appert du certificat délivré par *Monsieur* *le* *Maire* *de* *cette* *commune*, lequel nous a été représenté, et constatant qu'il n'est pas survenu d'opposition. En notre intervention, les futurs époux, le père du futur époux, et les père et mère de la

futures épouse ont déclaré ⁺ ~~en~~ ~~au~~ ~~point~~ ~~de~~ ~~fait~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~cont~~
~~in~~ ~~matrim.~~ ~~aucune~~ ~~opposition~~ ~~au~~ ~~dit~~ ~~matrim.~~ ~~ne~~ ~~nous~~
~~ayant~~ ~~été~~ ~~signifié~~ ~~;~~ ~~l'ait~~ ~~ont~~ ~~droit~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~révocation~~ ~~des~~
~~actes~~ ~~époux~~ ~~lectura~~ ~~faite~~ ~~tant~~ ~~des~~ ~~actes~~ ~~représentés~~
~~qui~~ ~~demeureront~~ ~~annulés~~ ~~au~~ ~~présent~~ ~~après~~ ~~avoir~~ ~~été~~
~~paraphés~~ ~~par~~ ~~les~~ ~~parties~~ ~~et~~ ~~par~~ ~~nous~~ ~~;~~ ~~qui~~ ~~du~~ ~~chapitre~~
~~six~~ ~~du~~ ~~titre~~ ~~du~~ ~~code~~ ~~civil~~ ~~intitulé~~ ~~du~~ ~~matrim.~~
~~avons~~ ~~de~~ ~~mandé~~ ~~au~~ ~~futur~~ ~~époux~~ ~~et~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~futurs~~ ~~épouse~~ ~~qu'~~
~~ils~~ ~~veulent~~ ~~se~~ ~~prendre~~ ~~pour~~ ~~maris~~ ~~et~~ ~~pour~~ ~~épouse~~ ~~;~~ ~~chacun~~
~~leur~~ ~~ayant~~ ~~repondu~~ ~~séparément~~ ~~et~~ ~~affirmativement~~ ~~ont~~
~~réclamés~~ ~~;~~ ~~au~~ ~~nom~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~loi~~ ~~que~~ ~~le~~ ~~Sieur~~ ~~Félix~~
~~Louis~~ ~~Nicolas~~ ~~Lecoutre~~ ~~est~~ ~~un~~ ~~un~~ ~~par~~ ~~le~~ ~~matrim.~~
~~Le~~ ~~quoi~~ ~~nous~~ ~~avons~~ ~~dressé~~ ~~acte~~ ~~en~~ ~~présence~~ ~~des~~ ~~Sieurs~~
~~Hubert~~ ~~Lecoutre~~ ~~âgé~~ ~~de~~ ~~vingt~~ ~~neuf~~ ~~ans~~ ~~cultivateur~~ ~~demeurant~~
~~à~~ ~~Moringny~~ ~~frère~~ ~~de~~ ~~Monsieur~~ ~~Lecoutre~~ ~~âgé~~ ~~de~~ ~~vingt~~ ~~huit~~ ~~ans~~
~~Cultivateur~~ ~~demeurant~~ ~~à~~ ~~Monsieur~~ ~~Effroy~~ ~~frère~~ ~~dudit~~ ~~époux~~ ~~;~~ ~~frère~~
~~Cruppell~~ ~~âgé~~ ~~de~~ ~~soixante~~ ~~un~~ ~~ans~~ ~~employé~~ ~~à~~ ~~l'Hotel~~ ~~demeurant~~ ~~à~~ ~~Boulogne~~
~~et~~ ~~Théophile~~ ~~Cruppell~~ ~~âgé~~ ~~de~~ ~~quarante~~ ~~neuf~~ ~~ans~~ ~~cabaretier~~ ~~demeurant~~
~~à~~ ~~Hamethun~~ ~~tous~~ ~~deux~~ ~~oncles~~ ~~maternels~~ ~~de~~ ~~l'épouse~~ ~~;~~ ~~après~~ ~~lecture~~
~~faite~~ ~~des~~ ~~époux~~ ~~;~~ ~~le~~ ~~père~~ ~~de~~ ~~l'épouse~~ ~~et~~ ~~les~~ ~~quatre~~ ~~témoins~~ ~~ont~~ ~~signé~~ ~~avec~~ ~~nous~~
~~le~~ ~~présent~~ ~~acte~~ ~~;~~ ~~la~~ ~~mère~~ ~~de~~ ~~l'épouse~~ ~~a~~ ~~déclaré~~ ~~ne~~ ~~savoir~~ ~~signer~~ ~~;~~ ~~de~~ ~~ce~~
~~interpellée~~ ~~;~~

Lecoutre Louis fr. Noirey Lecoutre
 Rivoux Cruppell Cruppell
 Lecoutre Lecoutre

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le dix neuf
 janvier à trois heures du soir en la mairie et pardevant nous
 Amedée Lavoisier Maire et officier de l'état civil
 de la commune de St Martin Boulogne Canton Sud et arrondissement
 de Boulogne, département du Pas de Calais, ont comparu publiquement
 Jean Marie Edouard Dufflos employé de commerce
 domicilié à Boulogne et son épouse le vingt sept cloût mil huit cent
 soixante, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance
 qu'il nous a présentée, domiciliée avec ses père et mère à
 St Martin Boulogne, fille majeure et légitime de Nicolas
 Edouard Dufflos employé et de sa femme Louise
 Christine Maillat épouse de son père, demeurant
 ensemble en cette commune, ici présents et consentants, d'une part,
 Et Louis Françoise Habelle Dufflos sans profession, née à
 Boulogne des Her, le dix sept juin mil huit cent soixante
 sept, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a
 présentée, domiciliée avec ses père et mère à St Martin Boulogne
 fille majeure et légitime d'Auguste Joseph Dufflos et
 d'Augustine Joséphine Humbert son épouse, cabaretier demeurant
 ensemble en cette commune, ici présents et consentants d'autre part,
 les quels nous ont requis de procéder à la célébration de mariage, projeté
 entre eux et dont les publications ont été faites devant la
 principale porte de notre maison commune, les Dimanches des 28
 29 30 31 janvier courant à midi. Sur notre interpellation, les
 futurs époux et leurs père et mère ont déclaré qu'ils n'ont point été

A. J.
 Dufflos
 Dufflos
 Louise Françoise Habelle
 Célébataires



fait de contrat de mariage. Aucune opposition audit
 mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à la réquisition des
 futurs époux, lecture faite, tant des actes représentés qui demeurent
 annexés au présent après avoir été paraphés par les parties et par
 nous, que du chapitre six du titre du code civil intitulé du
 mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse
 s'ils veulent de prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux
 ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la
 loi que le Sieur Jean Marie Edouard Dufflos et la Demoiselle
 Louise Françoise Habelle Dufflos sont unis par le mariage.
 De quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs, Victor
 Dufflos âgé de vingt six ans employé des postes et charités, frère de l'époux,
 Alphonse Noël âgé de quarante huit ans menuisier, ami d'avec nous et
 l'époux, tous les deux demeurant en cette commune; Henri Dufflos
 âgé de cinquante six ans tonnelier, demeurant à Boulogne, oncle de l'épouse,
 Edouard Cruppel âgé de trente cinq ans plâtrier, demeurant à
 St Martin Boulogne, beau frère de la dite épouse, après lecture faite
 des époux, leurs père et mère, et les quatre témoins ont signé
 avec nous le présent acte.

J. Dufflos & Cruppel
 A. Dufflos J. H. Robert
 G. Billard V. Cruppel
 B. Dufflos H. Dufflos
 Cruppel

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le dix neuf
 janvier à trois heures du soir en la mairie et pardevant nous
 Amedée Lavoisier Maire, officier de l'état civil de la
 commune de St Martin Boulogne, Canton Sud et
 arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais,
 ont comparu publiquement
 Alphonse Robert domestique, né le dix sept
 août 1804 à St Martin Boulogne, Canton Sud et arrondissement
 de Boulogne, département du Pas de Calais, douze sept cent
 qu'il nous a présentée, domiciliée à St Martin Boulogne, fille majeure
 et légitime de Louis Robert, Secrétaire le vingt deux juin mil huit
 cent quatre vingt huit, et de Victoire Collignon son épouse
 décédée le vingt neuf janvier mil huit cent quatre vingt
 six, les deux à St Martin Boulogne Canton Sud et arrondissement de Boulogne
 qui nous a été faite par copies de décès de chacun d'eux, que nous
 ont été représentés; Affirmant les comparants, ainsi que les témoins
 ci après nommés, sous le serment, qu'ils ignorent le lieu de
 l'absence de son père et celui de son mariage, si ce n'est de son
 père d'une part, Et Marie Joséphine Calberghin Kuchin
 sans profession, née à Hamethun et élevée un mai mil huit cent
 dix sept à Boulogne ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous
 a présentée, domiciliée avec ses père et mère à St Martin Boulogne
 mineure et légitime de Charles Félix Kuchin boulanger, et de Marie
 Louise Thérèse Dufflos sa épouse, demeurant ensemble
 en cette commune, ici présents et consentants, d'autre part;

A. J.
 Robert
 Alphonse Robert
 Thérèse
 Calberghin
 Célébataires